

SEANCE
31 Mai 2023

OBJET :
*Annulation et
remplacement du
règlement du
cimetière*

RAPPORTEUR :
Régis PHALY

N°
2023-05-03

PJ :
1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente un mai, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 23

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Marion PAPADOPOULOS – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 6

Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI
William BOUQUET représenté par Jean-Luc BARCELLI
Aurélie NOUGIER représentée par Régis PHALY
Line PIGHINI représentée par Patrick MOUTTE
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Corinne CRISTOFARO
Audrey TRALONGO représentée par Guy MOUREAU

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement municipal du cimetière actuellement en vigueur validé par délibération n°10 du 20 novembre 2015.

Le nouveau règlement joint en annexe de la présente délibération répond aux évolutions de la réglementation, mais aussi à la nécessité de définir une nouvelle organisation pour rationaliser l'espace restant pour créer de nouvelles concessions.

Le nouveau règlement est un outil indispensable à la bonne gestion des cimetières.

Après avoir étudié le projet de règlement

Après avoir oui l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 24 voix POUR

5 ABSTENTIONS : M. Duchêne – Mme Macia – M. Moutte – Mme Pighini – M. Testud

- **APPROUVE** le règlement du cimetière présenté,
- **ANNULE** le précédent règlement et la délibération n°10 du 20 novembre 2015.

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,

Josette PULITI



Le Maire,

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 10/06/2023
Après dépôt en Préfecture le : 09/06/2023
Après publication ou notification le : 10/06/2023



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication